



Formation professionnelle

ENTRAÎNEUR DE HANDBALL * Niveau V · bac +2

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi de la Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball propose une formation pour devenir "coordinateur club", "directeur technique" ou "entraîneur jeune/adulte niveau national" : le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) "Entraîneur de Handball".

Cette formation est ouverte à l'apprentissage en lien avec notre partenaire le Centre de Formation d'Apprentis ADASA.



DURÉE ET ORGANISATION

Contrat apprentissage

550 heures
+ 260 heures de mise en situation professionnelle

Contrat hors apprentissage

500 heures
+ 260 heures de mise en situation professionnelle



TARIFS

Frais pédagogiques

Apprentissage > pris en charge à 100%
Hors apprentissage > 7 500 € minimum (500 h x 15 €)

Frais annexes à prévoir à la charge du stagiaire
(restauration, déplacement et hébergement)

Épreuves de sélection organisées à distance

apprentissage et hors apprentissage

vendredi 4 juillet 2025

① Écrit

60 minutes maximum

Il portera sur l'analyse d'une séquence vidéo permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et d'entraînement et de pratique.

> Épreuve notée sur 10 points

② Entretien

40 minutes maximum

Il se déroulera avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat.

Il sera orienté sur l'expérience personnelle d'animation et de pratique du candidat et permettra d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale.

> Épreuve notée sur 20 points

Ces épreuves sont susceptibles d'être organisées à distance nécessitant un ordinateur et une connexion Internet. L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 30 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 15/30 pourront être admis en formation.

> **effectif : 15 personnes maximum**

* RNCP 39769

Date de décision du TFP "Entraîneur de handball" : 27/06/2024 // Date d'échéance de l'enregistrement du TFP "Entraîneur de handball" : 26/06/2027
sous réserve d'habilitation par l'Institut Fédéral Formation Emploi de la Fédération Française de Handball

Au moment de son entrée en formation, le(la) candidat(e) devra :

- être licencié FFHANDBALL tout au long de sa formation ;
- être âgé de 16 ans révolu ;
- être titulaire du PSC1 un diplôme équivalent (voir annexe 1 en fin de document) ;
- être titulaire du
certificat FEDERAL « Entraîner des jeunes en compétition »
OU du certificat FEDERAL « Entraîner des adultes en compétition »
OU avoir une expérience de 30 matches dans les 5 dernières saisons comme entraîneur principal d'une équipe de niveau régional. Cette expérience sera à attester via l'outil fédéral de suivi des feuilles de matchs (FDME/GEST'HAND) ou le cas échéant par une attestation du DTN ou son représentant
OU avoir une expérience de joueur de 60 matches de niveau national dans les 5 dernières saisons. Cette expérience sera à attester via l'outil fédéral de suivi des feuilles de matchs (FDME/GEST'HAND) ;
- justifier des conditions de l'alternance dans un championnat à minima du plus haut niveau territorial (adultes et/ou de -13 à -18 ans chez les jeunes) ou dans une structure fédérale (Pôles espoirs, Centre de formation de Club Professionnel, comités, ligues).

Pour constituer son dossier de candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes en les téléversant lors de sa pré-inscription :

- une attestation honorabilité (document [téléchargeable ici](#)) ;
- une copie d'une pièce d'identité recto et verso ;
- *pour les moins de 25 ans de nationalité française (y compris les néo-calédoniens)*, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté.
- *pour les ressortissants étrangers*, la copie d'un titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés ;
- une copie du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou d'un diplôme équivalent ;
- une copie de la licence fédérale 2025/2026 (si déjà qualifié.e) ou 2024/2025 ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'[encadrement](#) des activités physiques ou sportives (bien utiliser le document type [téléchargeable ici](#) qui mentionne l'encadrement).



Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter pour étudier les possibilités.

Inscription jusqu'au vendredi 27 juin 2025

[> lien <](#)



Comment financer sa formation ?

Vous allez signer un contrat d'apprentissage

Contactez le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) des Métiers du Sport et de l'Animation d'Auvergne pour l'établissement du contrat. Prise en charge à 100% des frais pédagogiques et partielle des frais annexes. + d'infos > [Jeunes apprenti\(e\)s](#)

L'employeur d'un(e) apprenti(e) gardera à sa charge son salaire et percevra une aide unique variable selon son âge.
+ d'infos > [\(Futur\) employeur](#)

Vous êtes salarié dans le domaine du sport (hors apprentissage)

Vous employeur pourra prétendre à un financement par l'OPCA AFDAS. Contactez un conseiller > www.afdas.com/en-region/delegation-auvergne-rhone-alpes

Vous êtes demandeur d'emploi

Contactez votre conseiller Pôle Emploi et/ou une mission locale (-26 ans) pour échanger sur les financements possibles.

Vous êtes salarié hors domaine du sport

- Compte Personnel de Formation (CPF) > www.moncompteformation.gouv.fr
- OPACIF : dans le cadre d'une reconversion professionnelle

Pour plus d'infos, contactez le service formation de la Ligue AURA

itfe@aura-handball.fr - 04 76 33 63 62